

23 déc 2015 -15:16

Appartient à Conseil des ministres du 23 décembre 2015

## Accord national médico-mutualiste 2016-2017

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres prend connaissance de l'Accord national médico-mutualiste 2016-2017.

La Commission nationale médico-mutualistes (CNMM) a conclu un accord pour les années 2016 -2017 qui s'inscrit dans le cadre budgétaire des soins de santé 2016 du gouvernement fédéral. Cet accord s'articule autour de cinq objectifs centraux qui s'inscrivent dans une vision à long terme sur la manière dont notre système de soins de santé doit s'adapter aux défis du futur.

Les cinq points importants sont :

- la confirmation du rôle essentiel du médecin généraliste pour la prévention, le traitement et l'orientation du patient
- une approche intégrée des soins pour les maladies chroniques et l'incapacité de travail
- l'organisation de la continuité des soins, étant entendu que les postes de garde de médecins généralistes, les services des urgences et autres modes de soins doivent permettre de mettre sur pied un fonctionnement global et efficient
- les soins efficaces doivent créer une marge pour des techniques nouvelles et innovantes et faciliter les efforts en vue de réaliser les objectifs de santé
- l'accessibilité des soins et la transparence financière

Ces objectifs sont en phase avec l'accord de gouvernement fédéral.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique  
Tour des Finances  
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.deblock.belgium.be>